

AMAP du Potager

3 Place Dewailly
80 000 AMIENS

Référente : Cyrille Feurté

☎ 06 15 45 35 27

amap@amapdupotager.fr

Site : www.amapdupotager.fr



GAEC VANDOOOLAE GHE

16 r Paul Grogner
80540 BOVELLES
Certifiée AB depuis 1999 par Qualité
France

Producteurs :

Julien et Cédric Vandoolaeghe

☎ 03 22 38 90 18

Contrat d'engagement « Œufs » 12 Janvier 2017 au 21 Décembre 2017

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements des producteurs :

- Livrer tous les 15 jours des œufs frais issus de leur production du jour
- Etre transparents sur leurs méthodes de travail.
- Etre présents aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur leur exploitation
- Accueillir sur l'exploitation, les adhérents à l'AMAP au moins une fois pendant la saison d'engagement (sur inscription préalable).

Engagements de l'adhérent :

- Etre adhérent à l'association « Amap du Potager », cotisation annuelle de 10€.
- Pré-payer tous les œufs pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre ses œufs (trocpanier permet de revendre ou d'échanger ses œufs en écrivant un mail à trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).
- Tous les œufs non retirés ne pourront être récupérés.
- Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée(s) générale et exceptionnelles.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et la productrice.

Œufs tous les 15 jours :

- A la signature du contrat, le consommateur décide du nombre d'œufs qu'il souhaite récupérer tous les 15 jours.
- Les **20 distributions** sont fixées les jeudis suivants :

Janvier	Février	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
12, 26	9, 23	4, 18	1, 15, 29	27	10, 24	7, 21	4, 19	16, 30	14, 21

- Les œufs livrés sont ceux pondus le jour de la distribution : catégorie « A », calibre Moyen à Gros, issus de volailles élevées en plein air et nourries avec 90 % d'ingrédients d'origine agricole provenant de l'agriculture biologique et produits sur l'exploitation (sauf compléments de vitamines, minéraux et oligoéléments). L'exploitation est certifiée AB depuis 1999.
- La saison débute le 12 Janvier 2017 et se termine le 21 Décembre 2017.
- Possibilité pour l'adhérent de retirer 1 à 2 distributions du contrat, en précisant les dates dès la signature du contrat.
- Le prix selon le nombre de distributions (1 œuf = 32 centimes d'euros) :

Nb distrib	Date début	6 œufs	10 œufs	12 œufs	18 œufs
20	12-janv	38,4	64,0	76,8	115,2
19	26-janv	36,5	60,8	73,0	109,4
18	09-févr	34,6	57,6	69,1	103,7
17	23-févr	32,6	54,4	65,3	97,9
16	04-mai	30,7	51,2	61,4	92,2
15	18-mai	28,8	48,0	57,6	86,4
14	01-juin	26,9	44,8	53,8	80,6
13	15-juin	25,0	41,6	49,9	74,9
12	29-juin	23,0	38,4	46,1	69,1
11	27-juil	21,1	35,2	42,2	63,4
10	10-août	19,2	32,0	38,4	57,6
9	24-août	17,3	28,8	34,6	51,8
8	07-sept	15,4	25,6	30,7	46,1
7	21-sept	13,4	22,4	26,9	40,3
6	04-oct	11,5	19,2	23,0	34,6
5	19-oct	9,6	16,0	19,2	28,8
4	16-nov	7,7	12,8	15,4	23,0
3	30-nov	5,8	9,6	11,5	17,3
2	14-déc	3,8	6,4	7,7	11,5
1	21-déc	1,9	3,2	3,8	5,8

Merci d'entourer le tarif suivant :

**- le nombre d'œufs
- et de distributions
dans le tableau.**

Si vous avez retiré des distributions du contrat,

**barrez les dates et
prenez le tarif suivant le
nombre d'œufs et de
distributions souhaitées.**

Distribution : Les jeudis de 17H30 à 19H30 dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse. 30, square Friant les 4 chênes à Amiens.

J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association.

Je m'inscris à trocpanier car je suis intéressé pour prendre les œufs d'un autre adhérent en plus des miens, pendant ses absences (trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).

Nom :

Prénom :

Adresse E-mail (en majuscule) :

Règlements à la productrice:

- Espèces (merci de faire l'appoint)
 Chèque(s) à l'ordre VANDOOOLAE GHE

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, accident de production...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité de la perte d'un maximum de deux productions. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et la productrice.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à _____ le _____
Nom et signature adhérent

Producteur : Mr VANDOOOLAE GHE

GAEC VANDOOOLAE GHE

16, rue Paul Crognier
80540 BOVELLES
Tél. : 03 22 38 90 18
Siret : 480 249 770 00011